



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Exploitants agricoles

Question écrite n° 2566

Texte de la question

M. François Rochebloine fait part à M. le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle des difficultés causées aux exploitants agricoles par la lourdeur des formalités administratives lorsqu'ils embauchent du personnel. Une grande partie des travaux agricoles revêt un caractère saisonnier et réclame une grande souplesse de l'embauche. Certains travaux, telle la cueillette, impliquent l'emploi de jeunes durant l'été. Il lui demande quelles sont les mesures qu'il compte prendre pour alléger le poids des formalités administratives qui constituent un frein à l'embauchage dans l'agriculture.

Texte de la réponse

Le Gouvernement porte une attention particulière aux difficultés que peuvent rencontrer les chefs d'entreprise, et notamment ceux des petites et moyennes entreprises, lorsqu'ils s'engagent par exemple dans une procédure de recrutement. De nombreuses dispositions du projet de loi relatif au travail, à l'emploi et à la formation professionnelle ont vocation à simplifier les obligations administratives opposables aux petites et moyennes entreprises. Il en est ainsi de la représentation du personnel dans les petites entreprises, de la procédure d'habilitation des maîtres d'apprentissage. De même, la création et le recours aux groupements d'employeurs sont facilités. Cette structure est de nature à répondre aux préoccupations des exploitants agricoles recourant à une main-d'œuvre saisonnière. Il convient parallèlement de combattre le travail clandestin qui, à cet égard, constitue une concurrence déloyale à l'encontre des entreprises soucieuses de respecter l'ensemble des procédures administratives. Ainsi, la mise en œuvre de la déclaration préalable d'embauche s'est accompagnée de la mobilisation de moyens modernes, rapides et fiables pour la transmission des informations aux organismes publics et sociaux compétents (téléphone et télématique).

Données clés

Auteur : [M. Rochebloine François](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2566

Rubrique : Agriculture

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 juin 1993, page 1715

Réponse publiée le : 29 novembre 1993, page 4281